

## Accompagner la reconstitution du bocage...

Les intérêts du bocage sont multiples. On peut notamment évoquer un rôle avéré sur la réduction des transferts de polluants vers les eaux superficielles, la protection des sols et du bétail, la préservation de la biodiversité et la production de bois ...

Conscients de ses bienfaits, l'Europe, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Général et le Syndicat de la Seiche ont souhaité participer à sa réintroduction par le biais du programme **Breizh Bocage**, qui peut permettre la fourniture des plants et du paillage mais aussi la réalisation et le financement des travaux de plantation les plus pertinents chez les candidats.



Création d'une haie bocagère

Ainsi, cet hiver, la plantation de plus de 30 Km de haies est prévue dont une vingtaine sur les communes de Bruz, Bourgbarré et Piré-sur-Seiche.

En 2013, d'autres communes feront l'objet de ce programme. Les exploitants agricoles seront contactés individuellement par le technicien bocage du Syndicat afin de les sensibiliser aux intérêts du bocage et pour réfléchir à d'éventuels projets de plantation.

## Témoignage de Laurent THIEBOT, agriculteur à Piré-sur-Seiche.



Avec ses associés du GAEC, Monsieur THIEBOT a bénéficié du programme Breizh Bocage cet hiver avec la plantation de plus de 2 Km de haies bocagères.

### Monsieur THIEBOT, pour quelles raisons avez-vous souhaité planter des haies sur l'exploitation ?

« Le parcellaire de l'exploitation, qui compte 198 ha, est très groupé avec des îlots de 25 à 30 ha sans arbres. Les parcelles atteignent une surface telle que les auxiliaires des cultures se font rares. Nous avons donc décidé de replanter des haies dans un double objectif.

D'une part, nous voulons redonner à la haie sa place dans notre exploitation en plantant autour des îlots qui ont atteint une taille « plafond ». D'autre part, nous souhaitons que la biodiversité et notamment les auxiliaires de culture soient stimulés grâce aux haies qui leur serviront d'habitat.

Les haies nouvelles joueront un rôle limité contre l'érosion et le lessivage des sols puisque les terres de l'exploitation sont cultivées en semis direct.

Enfin, même si les projets restent à définir, l'exploitation du bois produit sera sans doute, tôt ou tard, recherchée. »

# La Lettre de la Seiche

www.syndicatdelaseiche.fr

N° 1 - Janvier 2013

## Le mot du Président

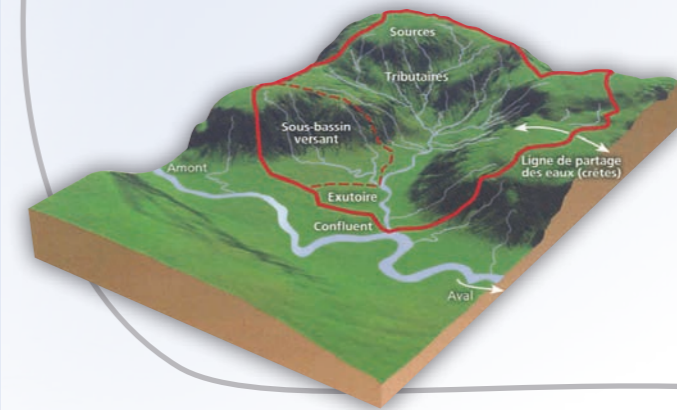
Parce que l'eau est vitale pour chacun d'entre nous, la préservation et la restauration des ressources impliquent d'associer l'ensemble des acteurs d'un territoire hydrographique. Créé en 1982 et composé en 2008 de 19 communes, le Syndicat Intercommunal du Bassin Aval de la Seiche a modifié ses statuts pour devenir en 2009 le **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche**.

Fin 2012, il regroupe 39 communes et d'autres communes ont sollicité leur adhésion. Agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, rechercher et expérimenter des solutions pour réduire les pollutions et les impacts liés aux différentes activités humaines, tels sont les objectifs du Syndicat. Cette première Lettre vous invite à découvrir quelques actions mises en œuvre sur le bassin versant.

Michel DEMOLDER

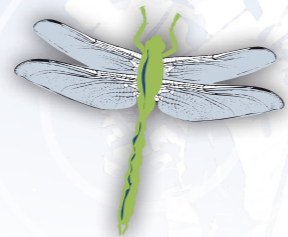
## Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est une aire délimitée par une ligne de partage des eaux à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées alimentent un même cours d'eau. D'une superficie de 831 Km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Seiche compte plus de 700 Km de cours d'eau. La Seiche prend sa source sur la commune du Pertre et parcourt 97 Km avant de se jeter dans la Vilaine sur la commune de Bruz. Ses principaux affluents sont de l'amont à l'aval : l'Ardenne, la Quincampoix, l'Yaigne et l'Isse.



Les débits de la Seiche sont principalement liés aux pluies. En effet, le bassin versant de la Seiche se caractérise par de faibles capacités de stockage des eaux du fait de son sous-sol imperméable, essentiellement composé de schiste.

## Les 39 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche.



Chemin des bosquets - L'Orangerie  
35 410 CHATEAUGIRON  
Tél : 02 99 00 76 41  
www.syndicatdelaseiche.fr

Directeur de la publication : Michel DEMOLDER  
Création : FLT-Graphisme(.com)  
Impression : Imprimerie du Rimon

Crédits photographiques : SIBVS



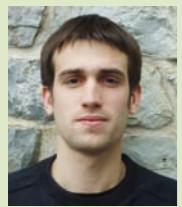
Sandrine assure la conduite et le développement du Syndicat à travers l'animation de l'ensemble des volets du Contrat Territorial de Bassin Versant.

**Sandrine GARNIER**  
Animatrice-coordinatrice  
bvseiche@orange.fr  
06 86 38 07 98



Camille a été recrutée en ce début d'année pour mettre en œuvre les actions agricoles sur le bassin versant.

**Camille GILLARD**  
Animatrice agricole  
agricole.bvseiche@orange.fr  
07 87 85 90 18



**Guillaume DERAY**  
Technicien rivière  
technicien.bvseiche@orange.fr  
06 72 94 62 72



**Jean-François POULARD**  
Technicien bocage  
bocage.bvseiche@orange.fr  
06 72 94 49 86



**Marie-Hélène de BOISBOISSEL**  
Secrétaire-Comptable  
secrtaire.bvseiche@orange.fr



# Le Contrat Territorial du Bassin Versant de la Seiche

## Une réglementation complexe

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée en 2000 fixe un objectif de bon état écologique des cours d'eau pour 2027 sur le bassin versant de la Seiche (état physico-chimique et état biologique). De ce texte découlent des lois (LEMA, Lois Grenelle...) et des outils (SDAGE, SAGE, Contrat Territoriaux...) permettant d'associer les usagers et les acteurs publics locaux pour mettre en œuvre des actions pertinentes vis-à-vis des problématiques locales. Afin de répondre à ces objectifs réglementaires, le Syndicat porte un **Contrat Territorial de Bassin Versant sur le territoire de la Seiche**.

## Une volonté des acteurs locaux d'agir ensemble

Le contrat est un engagement multi-thématiques et multi-acteurs conclu pour une durée de 5 ans qui vise, sur la base d'un programme d'actions, à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Développement excessif de lenticils d'eau

L'étude lancée en 2010 par le Syndicat a mis en évidence un état dégradé tant physique que chimique de la Seiche, ses affluents ainsi que des étangs de Marcellé-Robert et de Carcraon.

Les activités et les pressions exercées sur le territoire (assainissement, désherbage communal, eaux pluviales, activités agricoles, rejets industriels, etc.) ont également été

étudiées afin de cibler les actions à mener. Le Syndicat a donc mis en place, en concertation avec les acteurs locaux, un programme d'actions réparti en deux volets (**volet qualité de l'eau et volet milieux aquatiques**) financé à hauteur de 20% par les communes adhérentes au Syndicat et à

80% par différents partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Régions Bretagne et Pays de la Loire, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Europe, Fédération de pêche 35).

## Vers un changement de pratiques communales



Désherbage à vapeur

- Développer des pratiques alternatives au désherbage chimique pour l'entretien des espaces communaux (sensibilisation et formation des agents, aide pour l'acquisition de matériel alternatif...);
- Promouvoir des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales et pour la limitation de l'imperméabilisation des surfaces dans les nouveaux projets d'aménagement;
- Protéger les zones humides dans les projets d'urbanisme;
- Inciter à améliorer les systèmes d'assainissement collectifs et autonomes.

Afin de limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau, le Syndicat s'engage à accompagner les collectivités dans différents projets notamment :

## La Seiche sous surveillance



En partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Syndicat assure depuis 2011 un suivi régulier de l'état des principaux cours d'eau sur 14 stations de mesures. L'objectif est d'évaluer l'évolution de la qualité chimique et biologique des eaux et de mieux orienter les actions du Syndicat.

Les principaux paramètres chimiques analysés sont les nitrates, le phosphore, les matières en suspension et les pesticides. Sur certaines stations, le Syndicat évalue la diversité et la qualité de la faune et de la flore aquatiques (poissons, invertébrés, végétation...).

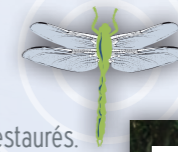
Pour plus d'informations sur les suivis de la qualité physico-chimique de l'eau du bassin versant de la Seiche, rendez-vous sur le site internet du Syndicat : [www.syndicatdelaseiche.fr](http://www.syndicatdelaseiche.fr)

## Redonner vie aux rivières

Les politiques d'aménagement du territoire et le développement agricole ont entraîné une dégradation physique des cours d'eau et de leur fonctionnement. Ces altérations ont des répercussions directes sur la biodiversité aquatique, la régulation des inondations et sur la capacité d'autoépuration des cours d'eau. Le Syndicat agit pour leur restauration à travers un programme de travaux pluriannuels.

### La restauration des ruisseaux

Au cours de l'été 2012, plus de 2 Km de ruisseaux ont été restaurés. La mise en place de banquettes en quinconce avec des pierres de différentes tailles a permis de redonner un gabarit naturel à ces cours d'eau (lits plus sinueux et rétrécis). Le courant est plus rapide ce qui contribue à l'**oxygénation** et au **rafraîchissement** de l'eau ainsi qu'au **désenvasement** du fond du ruisseau. Un lit de graviers remplace la vase et constitue un **milieu favorable** à la reproduction de nombreux poissons et autres espèces aquatiques.



Restauration de la forme naturelle d'un ruisseau

### Pour des rivières vivantes et dynamiques

De nombreux barrages ont été successivement implantés sur les cours d'eau transformant des rivières dynamiques en retenues d'eau. Cela se traduit par une **diminution des habitats aquatiques** avec des berges abruptes et uniformes, un lit plus envasé et un courant lent. Ces ouvrages empêchent aussi la **circulation des poissons** et le transport **des sédiments** de l'amont à l'aval (sable, gravier et pierres). Le Syndicat a effacé en 2012 une dizaine de petits obstacles sur la Seiche et ses affluents (seuils en pierres, barrages...).



Réhabilitation d'un cours d'eau suite à la suppression d'un barrage

© FDPPMA 35



Un jeune brochet

Création de la frayère

### Un lieu de reproduction pour le brochet

Afin d'assurer la reproduction du brochet sur le bassin versant de la Seiche, une frayère de 2500 m<sup>2</sup> a été aménagée à Noyal-Châtillon-sur-Seiche cet automne. Après sa végétalisation en période sèche, les brochets pourront y effectuer leur cycle de reproduction lorsqu'elle sera inondée. Les frayères sont également des lieux abritant une très grande biodiversité et permettent d'atténuer les pics de crues.

### La gestion des plantes invasives

Le Syndicat est intervenu cette année pour maîtriser le développement de plantes exotiques invasives : la Myriophylle du Brésil à Orgères (photo ci-contre), l'Hydrocotyle fausse renoncule sur l'étang de Carcraon, la Renouée du Japon à Chateaugiron et à Retiers. Ces plantes contribuent à la diminution de la biodiversité aquatique ainsi qu'à l'envasement des rivières.

**Vous pensez avoir identifié une plante invasive sur un plan d'eau ou un cours d'eau. Contactez le Syndicat de la Seiche !**

(Plus d'information sur : [www.syndicatdelaseiche.fr](http://www.syndicatdelaseiche.fr)).



Lutte contre les plantes exotiques invasives